

**Texte voté par les membres des 3 Conseils (CA, CS, CEVU) de l'Université Toulouse II – Le Mirail réunis en congrès le 25 septembre 2007**

**Les membres des trois Conseils de l'Université de Toulouse Le Mirail (CA, CS, CEVU) réunis en Congrès le 25 septembre 2007, considèrent que la « loi libertés et responsabilités des universités » n'apporte pas les réponses appropriées aux questions posées par la communauté universitaire, questions qui ont pour objectif la réussite d'une profonde évolution des universités, avec des moyens renforcés, pour faire face aux enjeux du XXIème siècle.**

**Pour mener à bien cette évolution il est nécessaire d'ouvrir une large concertation impliquant les communautés scientifiques, et au-delà l'ensemble de la société française.**

**C'est la raison pour laquelle les membres des trois Conseils demandent le retrait de cette loi.**

**En tout état de cause, les membres des trois Conseils de l'Université de Toulouse Le Mirail approuvent l'ouverture, au sein de l'établissement, d'une large concertation avec les personnels et les organisations syndicales, sur les conséquences de la « loi libertés et responsabilités des universités » pour l'université, les étudiants et les personnels.**